



Madame, Monsieur,

Le Centre Communal d'Action Sociale de Saint Julien Molin Molette souhaite mettre en place un registre confidentiel des personnes vulnérables de la commune afin de pouvoir les informer, les contacter et les aider lors du déclenchement du plan d'alerte et d'urgence départemental à l'occasion de risques exceptionnels (canicules, coupure d'électricité...).

En cas de déclenchement d'une alerte, les membres du CCAS contacteront régulièrement les personnes inscrites sur le registre pour s'assurer que tout va bien et leur proposeront une visite à domicile si nécessaire.

Peuvent s'inscrire :

- **les personnes âgées de 65 ans et plus** résidant à leur domicile ;
- **les personnes de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail** et résidant à leur domicile,
- **les personnes adultes porteuses d'un handicap et reconnues inaptes au travail** résidant à leur domicile

Ce recensement repose sur une démarche volontaire des personnes concernées. Il est facultatif.

La demande de recensement pourra être effectuée par la personne elle-même, par son représentant légal ou par un tiers (ami, voisin, aide à domicile, médecin...). Elle peut se faire par écrit notamment en utilisant le formulaire (disponible sur le site de la mairie, rubrique CCAS...), par mail auprès du secrétariat de la mairie.

Si la demande d'inscription est effectuée par un tiers ou un représentant légal, ce dernier doit présenter un acte justifiant sa qualité.

La personne ou son représentant légal peut à tout moment demandé sa radiation de ce registre par courrier ou mail.

Nous vous informons également que ce registre pourra être communiqué au Préfet, sur demande de ce dernier, en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence.

Le CCAS